

Académie : LILLE

ECR MAITRE AUXILIAIRE

EPP/PRIVE

Période de traitement : 01/09/2022 - 31/08/2023

### ARRETE COLLECTIF

Vu le code de l'éducation et notamment son article L914-1 ;

Vu le décret n° 62-379 du 3 avril 1962 modifié fixant les dispositions applicables aux maîtres auxiliaires des écoles normales primaires, des lycées classiques, modernes et techniques et des collèges d'enseignement techniques et aux maîtres d'éducation physique relevant du haut-commissariat à la jeunesse et aux sports ;

Vu le 8° de l'article 3 du décret n°2008-1429 du 19 décembre 2008 abrogeant le décret n° 64-217 du 10 mars 1964 à l'exception de l'article 19 ;

NOM USUEL PATRONYMIQUE DATE DE NAISSANCE	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION		Date d'effet	Report
			Echelon	Cadence		
M. MASSEZ 08/12/1973	NICOLAS MA1 1315J MATH SC PH	0593217B CLG PR CHARLES PEGUY 15 PLACE DU THEATRE 59202 TOURCOING CEDEX	04	Choix	01/11/2022	

Nombre total d'agents : 1

Académie : LILLE

ECR MAITRE AUXILIAIRE

EPP/PRIVE

Période de traitement : 01/09/2022 - 31/08/2023

**ARRETE COLLECTIF**

Fait à LILLE, le 31/05/2023

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie  
Par délégation le chef du DEP



SYLVIE DUFRECHOU